

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J6126305 du: 31/05/18

SAS SCAUTO

CONCESSION RENAULT-DACIA 85 RUE PIERRE BROSSOLETTE 50110 TOURLAVILLE

FRANCE

Acheteur:

Affaire n°: K019250 Commande WEB:
Commande: Payeur: C10781
Compte client: C10781 Référence: 95564091

Référence	Désignation					Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
REV_BODEMER	LEXMARK - MX710de+1Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					61.00	61.00 €	C220
	SCAUTO - Tourlaville : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018							
	Par BENOIT BRIARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - MX810dme+1Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					86.73	86.73 €	C220
	SCAUTO - Tourlaville : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018							
	Par BENOIT BRIA	ARD						
REV_BODEMER	LEXMARK - MX810dme+1Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					86.73	86.73 €	C220
	SCAUTO - Tourlaville : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018							
	Par BENOIT BRIA	ARD						
REV_BODEMER	LEXMARK - MX810dme+2Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT					88.09	88.09 €	C220
	SCAUTO - Tourlaville : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018							
	Par BENOIT BRIA	ARD						
REV_BODEMER	LEXMARK - MX810dme+3Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT				1.00	89.44	89.44 €	C220
	SCAUTO - Tourlaville : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018							
	Par BENOIT BRIARD							
REV_BODEMER	LEXMARK - X950	Odhe - LOCATION SUIVAN	IT CONTR	AT	1.00	93.19	93.19 €	C220
				A reporter			505.18 €	
	ONDITIONS DE REGLEMENT : Base HT € Code Taux Montant TVA €		TOTAL HT €		XXXXXX			
XXXXX	VVVVV	XXXXXX XX	XXXX	XXXXXX				
Le	XXXXXX	XXXXXX XX	XXXX	XXXXXX	TOT	AL TVA €	XXXXX	X
	XXXXXX XX XXXX XXXXXX				TOTAL TTC € Acompte		XXXXXX XXXXXX	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

XXXXXX

XXXXXX

XXXXXX

XXXXXX

Montant



CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

Acheteur:

Compte client : C10781

FACTURE n°: J6126305 du: 31/05/18

SAS SCAUTO

CONCESSION RENAULT-DACIA 85 RUE PIERRE BROSSOLETTE 50110 TOURLAVILLE

FRANCE

Affaire n° : K019250 Commande WEB :
Commande : Payeur : C10781

Référence : 95564091

Référence		Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
	SCAUTO - Tourla	aville : Periode du 01/05/20	018 au 31/0	Repo	ort	1461	505.18 €	
CONDITIONS DE REGLEMENT : 03_LCR Le 31/07/18		Base HT € Code 505.18 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 101.04 €	тот	TAL HT € AL TVA €	505.18 € 101.04 € 606.22 €	
Montant	606.22 €	Acompte TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS					0.00	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page2